

TOUR D'HORIZON

(Juin 1948)

I. — STRUCTURE POLITIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La session extraordinaire du Grand Conseil de la Tunisie convoquée le 27 avril 1948, a pris fin le 3 juin 1948.

Conformément à son nouveau statut, la Délégation Mixte a été appelée à examiner les questions qui avaient fait l'objet d'avis diver-

gents de la part des Sections. Sur 95 questions qui constituaient ainsi son ordre du jour, la Délégation Mixte a pu en régler 92 dans sa première instance et 2 dans la seconde, faisant du premier coup la preuve de son utilité et de son efficacité.

L'importante question de la rémunération des fonctionnaires, sur laquelle les deux Sections n'ont pu concilier leurs points de vue, a été arbitrée par le Gouvernement Tunisien en Conseil des Ministres, ses propositions ont été enfin soumises au Gouvernement Français.

Celles-ci ont pu faire l'objet de discussions directes entre M. Mons et les Services Métropolitains au cours du récent voyage du Résident

Général dans la Capitale. Le Gouvernement Français a préféré attendre, avant de prendre une décision, que l'Assemblée Algérienne fasse connaître sa position à l'égard du même problème, admettant, sur la demande du Résident Général, que les fonctionnaires de Tunisie ne pouvaient subir un sort défavorisé par rapport à leurs collègues d'Algérie.

Le Conseil des Ministres s'est réuni les 5 et 29 juin 1948, tandis que le Conseil de Cabinet sous la présidence de S. E. Mustapha Kaak examinait au cours de réunions tenues les 22, 24 et 29 juin les nombreuses questions inscrites à son ordre du jour. Ses délibérations ont fait l'objet de communiqués publiés dans la presse locale.

II. — ACTIVITE FINANCIERE

Au cours du mois de juin 1948, la Direction des Finances a suivi les travaux de la Session Extraordinaire du Grand Conseil ouverte le 27 avril et participé à l'élaboration du budget de l'exercice 1948 en instance de publication.

En matière de crédit, on a noté au cours de la même période les manifestations suivantes :

— La Commission de Répartition des Sommes mises à la disposition du Crédit Hôtelier par le Fonds de Mutualité et de Financement, réunie pour la seconde fois, a permis de satisfaire une dizaine de demandes formulées en vue du rééquipement de certains hôtels intéressant le tourisme tunisien.

— Le financement des dommages de guerre a revêtu un aspect nouveau du fait de la constitution du « Groupement Tunisien de Reconstruction Immobilière », premier groupement de ce genre constitué en Tunisie, en application des dispositions du décret du 17 juillet 1947. Créé par Maître Tabone, cet orga-

nisme est réalisé suivant la forme professionnelle des groupes des propriétaires d'immeubles d'habitation intéressant l'intégralité du territoire de la Régence.

— Dans un autre domaine, prévues par le décret du 1^{er} janvier 1948 relatif à l'attribution de prêts destinés à la création de plantations arbustives, six coopératives de plantations se sont régulièrement constituées et ont été immatriculées sur le registre spécial de la Mutualité tenu à la Direction des Finances. Il s'agit des Coopératives de Djebel-Oust, Djeradou, Zaghouan-Sud, Pont-du-Fahs, Segermès et Zriba.

Après un début de mois marqué par une période donnant à croire que son activité se maintiendrait importante jusqu'au renouvellement des ordres en fin de mois, l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a manifesté dans sa séance du 15 juin une régression très nette du volume des échanges. Le marché, qui jusqu'alors avait manifesté son indépendance, s'est trou-

vé brusquement influencé par les conditions défavorables des bourses métropolitaines. Après qu'un mouvement de baisse se soit dessiné sur la plupart des valeurs, ralentissant

très sensiblement les affaires, la confiance s'est rétablie peu à peu et l'activité de fin de mois s'est caractérisée par un remarquable redressement.